

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 13 septembre 2010, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Paul Gorley, conseiller  
M. Sylvain J. Forest, conseiller  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire trésorier  
Mme. Suzie Gauthier, secrétaire trésorière adjointe

**Absence motivée :**

M. Charles Rondeau, conseiller

Présence dans la salle : 4

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R1009-234**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 900.1 Dépôt des états de revenus et dépenses de Loisirs Messines;
- 900.2 Demande d'appui pour l'accès au patinage libre à l'aréna de Maniwaki;
- 900.3 Réception des documents de monsieur Denis Côté.

ORDRE DU JOUR

**0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Période de question
- 0.5 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 août 2010
- 0.6 Suivi des procès-verbaux
- 0.7 Rapport d'activité et vérification des téléavertisseurs pour les mois de juillet et août 2010

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**COMITÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE – AUCUNE RENCONTRE**

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-1 Rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire- trésorier
- 130-2 Présentation des comptes dus au 31 août 2010
- 130-3 Présentation des comptes payés au 31 août 2010
- 130-4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 31 août 2010
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 28 août 2010
- 130-6 État des activités financières – suivi du budget 2010
- 130-7 Gestion des contrats municipaux – tournée d'information
- 130-8 Aucun item
- 130-9 Autorisation de transférer les sommes reçues de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec au groupe CLR
- 130-10 Aucun item
- 130-11 Aucun item
- 130-12 Aucun item

- 130-13 Campagne Centraide 2010
- 130-14 Autorisation d'engager une dépense pour des travaux d'entretiens divers
- 130-15 Colloque de zone ADMQ – inscription
- 130-16 Municipalité de Délage – demande de résolution d'appui à leur résolution 2010-08-CMD7694
- 130-17 CHGA – sollicitation de projet publicitaire
- 130-18 Municipalité de Cayamant – demande de résolution d'appui à leur résolution AR10-02-050

---

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE****220 SÉCURITÉ INCENDIE**

---

**COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE AUCUNE RENCONTRE****300 TRANSPORT****COMITÉ DE TRANSPORT DU 13 septembre 2010 - RECOMMANDATIONS**

- 300-1 Offre de service pour la préparation d'une étude de drainage pour les chemins municipaux du projet domicilié du golf Algonquin
- 300-2 Demande de soumission pour des travaux de drainage pour les chemins municipaux du projet domicilié du golf Algonquin
- 300-3 Autorisation d'engager une dépense et de faire des travaux de déboisement et des travaux de débroussaillage pour les chemins municipaux du projet domicilié du golf Algonquin

---

**400 ENVIRONNEMENT****COMITÉ D'ENVIRONNEMENT – AUCUNE RENCONTRE**

- 400-1 Madame Marilyn Bainbridge – demande d'appui

---

**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****AUCUNE RENCONTRE DU COMITÉ AU COURS DU MOIS**

---

**600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****COMITÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU 21 juillet 2010 – RECOMMANDATIONS**

- 600-1 Adoption par résolution du second projet Règlement modificateur 2010-281 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 - création d'une nouvelle zone périphérique à partir d'une partie de la zone V-132
- 600-2 Adoption par résolution du second projet Règlement modificateur 2010-282 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 - ajout des codes d'utilisations h3 et h4 dans la zone A-133
- 600-3 Adoption par résolution du Règlement modificateur 2010-283 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 et le règlement de construction n° 163 - afin d'ajouter des normes et des exigences reliées à l'implantation et à la construction de clôtures et de murets sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Messines

---

**700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

---

**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-1 MRC – ordre du jour de la séance ordinaire du mardi 17 août 2010
- 800-2 MRC – procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2010
- 800-3 Adoption du règlement n° 2010-174-1
- 800-4 Adoption du règlement n° 2010-174-2
- 800-5 CPGLC – lettre de remerciement
- 800-6 Club des petits déjeuners du Québec – lettre de remerciement

---

**900 VARIA**

---

---

**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

---

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAUX**

R1009-235

**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 août 2010**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

R1009-236

**Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire- trésorier**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/ secrétaire-trésorier tel que déposé pour la période du 29 juillet au 31 août 2010, dont celui-ci représente une somme de 1 148.20\$.

ADOPTÉE

R1009-237

**Adoption de la liste des comptes dus**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 29 juillet au 31 août 2010, dont celui-ci représente une somme de 12 894.84\$.

ADOPTÉE

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1009-238

**Pour accepter la liste des comptes payés**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 29 juillet au 31 août 2010, dont celle-ci représente la somme de 89 936.70\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1009-239**

**Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Eric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 29 juillet au 31 août 2010, dont celle-ci représente la somme de 38 159.01\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1009-240**

**Gestion des contrats municipaux – tournée d'information**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyé par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser les conseillers et le maire à participer à la séance d'information sur la gestion des contrats municipaux qui sera offerte à La pêche le 21 octobre prochain, et ce au coût de 25,00\$ en plus des taxes applicables, par participants. La municipalité s'engage à défrayer, outre les frais d'inscription, les frais de déplacement nécessaires à cette formation.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1009-241**

**Autorisation de transférer les sommes reçues de l'Agence municipale de financement et de développement des centres 9-1-1 du Québec au groupe CLR**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créé conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins de financement des centres 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, la municipalité a reçu une somme totale de 3 810.99\$ de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe CLR, exploitant du centre d'urgence 9-1-1 de la municipalité, demande à la municipalité de lui verser les sommes reçues de l'Agence ainsi que les sommes à venir;

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'administration générale d'émettre un chèque au montant de 3 810.99\$ au groupe CLR, montant représentant le total des sommes reçues à ce jour de l'Agence municipale de financement et de développement des Centres 9-1-1 du Québec.

Il est également résolu d'autoriser l'administration générale de la municipalité de procéder au transfert sur réception de toute somme additionnelle reçue de l'Agence municipale de financement et de développement des Centres 9-1-1 du Québec au Groupe CLR pour le service 9-1-1 et ce conformément à l'entente de service liant les deux parties.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1009-242**

**Autorisation d'engager une dépense pour des travaux d'entretien divers**

Sur une proposition de Éric Galipeau,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, d'engager une dépense au coût de 11 500.00\$ en plus des taxes applicables, pour les travaux suivants qui sont à effectuer :

Local à Farley :	-Installer porte d'accès -Réparer porte d'accès actuelle -Construire un mur séparateur en blocs de bétons
Bibliothèque :	-Galleries avants et arrières -Portes extérieures sans fenêtre
CMC :	-Entrée du sous-sol
Gazébo :	-Finir le tour des poteaux
Bureau municipal	-Dalles côté sud

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1009-243**

**Colloque de zone ADMQ - inscription**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 16 septembre prochain au Château Cartier à Aylmer, et ce au coût de 130.00\$ en plus des taxes applicables. En plus des frais de participation, la municipalité s'engage à défrayer les frais de déplacement s'y rattachant.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1009-244**

**Municipalité de Déléage – Demande de résolution d'appui à leur résolution 2010-08-CMD7694**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage a fait parvenir une demande d'appui au conseil municipal pour leur résolution 2010-08-CMD7694, demandant à la MRC d'établir des règles d'encadrement lors de la tenue d'activités de regroupement ou autre sur les terres publiques intramunicipales (TPI), ainsi que d'établir des frais d'utilisations afin de pourvoir à certaines dépenses encourues par les municipalités suite à ses activités.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est d'accord avec leur point de vue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'appuyer la municipalité de Déléage dans leur demande à la MRC d'établir des règles d'encadrement lors de regroupement dans les TPI et demande de dédommagement.

**ADOPTÉE**

**R1009-245**

**CHGA – sollicitation de projet publicitaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la radio CHGA FM, située à Maniwaki, a fait parvenir à la municipalité une proposition de projet publicitaire, soit d'un projet de calendrier pour l'année 2011, dont celui-ci sera vendu pour la somme de 10\$ et les sommes cueillies serviront à payer les dépenses supplémentaires occasionnées par la présence d'amiante dans les bâtiments où seront situés les nouveaux bureaux de la radio communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans sa proposition publicitaire, CHGA offre à la municipalité la possibilité de faire l'achat d'un mois du calendrier, sur sa page la municipalité pourrait insérer une photo de son choix en plus, l'équipe de production de CHGA FM produira un mini reportage de 90 secondes qui serait diffusé une fois par jour durant le mois choisit par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est intéressé par la proposition reçue et ce, afin de promouvoir l'activité hivernale connue comme le "Festi-Neige", dont celle-ci est tenue lors de la troisième fin de semaine du mois de février annuellement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Eric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise la participation de la municipalité au projet de calendrier pour l'année 2011 de la radio CHGA FM, et d'acheter le mois de février pour représenter la municipalité, et ce au coût de 350.00\$;

Que le conseiller Éric Galipeau soit nommé responsable de la préparation d'un mosaïque de photos pris lors de l'édition 2010 du Festi-Neige, dont celle-ci servira pour la page du mois de février retenu par la municipalité;

Que le conseiller Sylvain J. Forest soit nommé responsable à la préparation du matériel servant à produire le spot de 90 secondes à être diffusé sur les ondes de la radio;

Note : Il faudrait prévoir deux montages du spot de 90 secondes, soit un premier qui pourrait être radio diffusé du 1<sup>er</sup> au 20 février et un deuxième spot qui sera diffusé après la fin de semaine du Festi-Neige pour la balance du mois.

**ADOPTÉE**

**R1009-246**

**Municipalité de Cayamant – demande de résolution d'appui à leur résolution AR10-02-050**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Cayamant a fait parvenir une demande d'appui au conseil municipal pour leur résolution AR10-02-050 Demande de service pour les téléphones cellulaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est d'accord avec leur point de vue, et que la municipalité de Messines est dans la même position qu'eux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'appuyer la municipalité de Cayamant dans leur demande de service pour les téléphones cellulaires aux compagnies Bell Canada et Télébec et par conséquent de demander à ceux-ci d'apporter des modifications à leurs réseaux afin que ceux-ci soit plus performant sur l'ensemble du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**TRANSPORT**

**R1009-247**

**Offre de service pour la préparation d'une étude de drainage pour les chemins municipaux du projet domicilié du golf Algonquin**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a résolu, par la résolution R1008-222, de demander des propositions pour la préparation d'un plan de drainage du projet domicilié du golf Algonquin;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a sollicité les laboratoires Shermont de Mont-Laurier, ainsi que monsieur Louis Archambault, de l'entreprise Excavation JL afin d'obtenir une offre de service;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux offres de service :

Les laboratoires Shermont : 15 000.00\$ en plus des taxes applicables;  
Monsieur Louis Archambault : 8 500.00\$ en plus des taxes applicables.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge la proposition déposée par monsieur Louis Archambault comme étant celle la plus avantageuse pour la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer à monsieur Louis Archambault de Messines, le contrat pour la préparation d'une étude de drainage pour les chemins municipaux du projet domicilié du golf Algonquin, et ce pour la somme de 8 500.00\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1009-248**

**Demande de soumission pour les travaux de drainage pour les chemins municipaux du projet domicilié du golf Algonquin**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de drainage des chemins municipaux situés dans le projet domicilié du Golf Algonquin;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'administration générale de procéder à une demande de service auprès de deux entreprises locales oeuvrant dans le domaine d'excavation et ce afin d'obtenir des propositions pour effectuer des travaux de drainage et d'installation de ponceaux pour les chemins municipaux du projet domicilié du golf Algonquin.

**ADOPTÉE**

**R1009-249**

**Autorisation d'engager une dépense et de faire des travaux de déboisement et des travaux de débroussaillage pour les chemins municipaux du projet domicilié du golf Algonquin**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'administration générale à engager une dépense et de faire des travaux de déboisement et des travaux de débroussaillage pour les chemins municipaux du projet domicilié du golf Algonquin.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**ENVIRONNEMENT**

**R1009-250**

**Madame Marilyn Bainbridge – Demande d'appui**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des transports du Québec a procédé à des travaux de réfection du ponceau de bois à la décharge du lac Grant vers le lac Blue-Sea;

**CONSIDÉRANT QUE** la technique de réfection retenue est d'insérer un nouveau ponceau à l'intérieur de l'infrastructure existante;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouvel aménagement a fait en sorte d'obstruer la voie navigable, dont de nombreux adeptes de canoë ou de kayak utilisaient afin de voyager entre ces deux magnifiques plans d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Bainbridge et la porte parole d'un regroupement de citoyens qui s'oppose au nouvel aménagement et que ces derniers demandent l'appui de la municipalité afin que la voie navigable soit rétablie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil appuient madame Marilyn Bainbridge et le regroupement de citoyens dans leur démarche auprès du Ministère des transports du Québec et ce afin de

demander l'enlèvement immédiat du ponton installé et de rétablir la voie navigable entre le lac Grant et le lac Blue-Sea.

Il est également résolu de demander au MTQ de ré-évaluer leur projet de réfection et de voir à y aménager un ouvrage qui tiendrait compte des préoccupations du regroupement de citoyens.

### **COMITÉ DE LA FAMILLE ET / OU DES AINÉS**

### **AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

**R1009-251**

#### **Adoption par résolution du second projet de règlement modificateur 2010-281 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 – création d'une nouvelle zone périphérique à partir d'une partie de la zone V-132**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du premier projet de règlement, conformément à la LAU, un avis de l'assemblée publique aux fins de consultation a été publié dans l'hebdomadaire La Gatineau, dans son édition du 12 août 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée publique aux fins de consultation a été tenue tel que publié, soit le lundi 13 septembre 2010.

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Eric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte par résolution le second projet de règlement modificateur 2010-281 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 – création d'une nouvelle zone périphérique à partir d'une partie de la zone V-132.

**ADOPTÉE**

**R1009-252**

#### **Adoption par résolution du second projet de règlement modificateur 2010-282 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 – ajout des codes d'utilisation h3 et h4 dans la zone A-133**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du premier projet de règlement, conformément à la LAU, un avis de l'assemblée publique aux fins de consultation a été publié dans l'hebdomadaire La Gatineau, dans son édition du 12 août 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée publique aux fins de consultation a été tenue tel que publié, soit le lundi 13 septembre 2010.

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte par résolution le second projet de règlement modificateur 2010-282 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 – ajout des codes d'utilisation h3 et h4 dans la zone A-133

**ADOPTÉE**

**R1009-253**

#### **Adoption par résolution du règlement modificateur 2010-283 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 et le règlement de construction n° 163 – afin d'ajouter des normes et des exigences reliées à l'implantation et à la construction de clôtures et de murets sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Messines**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du premier projet de règlement, conformément à la LAU, un avis de l'assemblée publique aux fins de consultation a été publié dans l'hebdomadaire La Gatineau, dans son édition du 12 août 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée publique aux fins de consultation a été tenue tel que publié, soit le lundi 13 septembre 2010.

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte par résolution le règlement modificateur 2010-283 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 et le règlement de construction n° 163 – afin d'ajouter des normes et des exigences reliées à l'implantation et à la construction de clôtures et de murets sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Messines.

**ADOPTÉE**

**R1009-254**

#### **Demande d'un bloc d'heures élargi permettant le patinage libre au Centre des loisirs de Maniwaki au cours de la période des fêtes**

**CONSIDÉRANT QUE** lors des vacances des fêtes, les enfants et les familles n'ont pas beaucoup la chance d'avoir une période de patinage libre à l'aréna;

**CONSIDÉRANT QUE** l'horaire de l'aréna de Maniwaki durant la période des fêtes ne prévoit pas suffisamment de patinage libre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'envoyer une demande à la Ville de Maniwaki afin que l'horaire de l'aréna durant la période des fêtes comprenne plus de période de patinage libre, afin que les enfants et les familles puissent avoir la chance d'en profiter.

Il est de plus résolu d'envoyer une demande d'appui à toutes les municipalités participantes à l'entente de l'aréna de Maniwaki.

**ADOPTÉE**

**R1009-255**

**Levée de l'assemblée**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h30.

---

Ronald Cross  
Maire

---

Jim Smith  
Directeur général/secrétaire trésorier